

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.										
Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.					Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.					
CAHORS					CAHORS					
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGÈN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	ARRIVÉES	DÉP. p ^r MONTAUB.
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m m.	9 ^h 22 ^m m.	9 ^h 40 ^m m.	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 36 ^m	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 41 ^m m.	5 ^h 10 ^m m.
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —		4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	7 25 —	5 35 s.

Train de foire : Départ de Libos à 7^h 10^m matin. — Arrivée à Cahors à 9^h 15^m matin.

Cahors, le 1^{er} Juillet.

Prime du Journal du Lot

Par suite d'un traité spécial avec une des premières maisons de Paris, le Journal du Lot est en mesure d'offrir à ses lecteurs habituels :

UNE SPLENDIDE

Carte de France

soigneusement coloriée, à six teintes différentes, par les procédés chromolithographiques les plus récents.

Elle mesure 1^m 30 de largeur sur 1 mètre de hauteur. Outre les divisions géographiques, administratives, commerciales, militaires, etc., cette carte contient un tableau synoptique des richesses agricoles de la France et des colonies; — de plus, les cartes de toutes les Colonies françaises, ainsi qu'un plan de Paris et des environs.

Cette carte est la plus grande de celles qui ont paru en une seule feuille. Elle a été récompensée aux Expositions universelles de Paris et de l'Étranger et par les Sociétés savantes (16 médailles, dont 3 grandes médailles d'or et la médaille unique de vermeil).

D'une valeur commerciale de 12 francs, la Grande Carte de France est vendue exceptionnellement 6 francs par notre éditeur.

Nous, nous l'offrons, prise dans nos bureaux, à 3 francs à tout lecteur du Journal du Lot.

Pour les demandes, adresser un mandat à M. le directeur du Journal du Lot, et joindre 1 franc en plus pour recevoir franco et à domicile.

Nous tenons à la disposition de nos lecteurs :
1^o La même carte, collée sur toile, pliée avec étui doré, pour bibliothèques, au prix de 7 francs, au lieu de 15, prix commercial;
2^o La même carte, collée sur toile, vernie, montée sur gorge et rouleau, avec attaches en cuivre, 10 francs, au lieu de 25, prix commercial.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(59)

L'Hôtellerie Sanglante

SECONDE PARTIE

LES ATRIDES DE VILLAGE

Du sien, François écoutait attentivement tout ce qui s'échangeait, à l'intérieur du pavillon, entre son aîné et la fille de l'ancien houzard.

Mais, jusqu'alors, il n'y avait pas compris grand-chose, n'étant point au courant de la situation, et c'était en se retournant d'impatience dans sa cachette, qu'il avait froissé les lierres qui l'enveloppaient.

Certes, il fallait que Joseph Arnould fût tout entier aux sentiments qu'avaient éveillés en lui les dernières paroles de Denise, pour qu'il n'entendit point ce bruit.

Ces sentiments étaient la surprise d'abord, puis l'incrédulité, combattue par l'appréhension. Pour le moment, il essayait de plaisanter.

— Mourir ! vous badinez, ma mie ! Est-ce qu'on se périt à votre âge, lorsque l'on a votre beauté, vos avantages et votre avenir ? Sacre-bleu ! c'est bon dans les livres et les comédies.

La jeune femme étendit la main vers le Christ

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 30 juin

LA RÉVISION.

L'ordre du jour appelle la mise en discussion sur la révision.

M. Camille Pelletan développe un contre-projet ainsi conçu :

« La Chambre, jugeant nécessaire d'effacer des lois constitutionnelles les dispositions contraires à la souveraineté du suffrage universel, décide qu'il y a lieu de réviser les lois constitutionnelles. »

L'amendement n'est pas pris en considération.

M. Anatole de la Forge soutient un contre-projet portant que le paragraphe 2 de l'article 3 de la loi du 25 février 1875 est modifié comme suit : « Après que chacune des deux Chambres aura pris cette résolution, une assemblée sera élue par le suffrage universel pour procéder à la révision. »

L'amendement de M. Anatole de la Forge est repoussé par 330 voix contre 165.

M. Goblet développe un contre-projet faisant précéder la résolution de révision de l'indication des articles et des paragraphes à réviser. Le contre-projet accepte tous les points visés par le gouvernement et il en ajoute quelques autres. Il y ajoute des dispositions tendant à introduire dans la Constitution le principe du suffrage universel pour toutes les élections et l'incompatibilité du mandat législatif avec des fonctions publiques.

L'orateur critique le projet du gouvernement et constate que ce projet, quoi qu'on en dise, aucune garantie pour le Sénat.

En refusant aujourd'hui une révision sérieuse, on s'expose à ce que le pays en réclame une plus intégrale, et ce pourrait être le Sénat qui payera la rançon de cette politique. (Applaudissements.)

M. Jules Ferry : Le projet de révision fait partie essentielle du programme du cabinet. Si on veut qu'il se réalise, il importe d'écarter l'amendement. On ne doit pas oublier que le véritable constituant c'est la nation, c'est le corps électoral. Le peuple a dit en 1881 comment il entendait la révision.

C'est parce que le corps électoral, aux élections de 1881, a indiqué sa volonté de toucher sur certains points à l'organisation constitutionnelle que le cabinet a fait entrer cette réforme dans son programme.

de cuivre accroché à gauche de la porte, selon la coutume en Lorraine, au-dessus du bénitier de faïence et de la branche de buis rapportée de l'église le dimanche des Rameaux.

— Je jure, prononça-t-elle avec une lenteur solennelle, que, si vous ne m'accordez le délai que j'implore, avant qu'il fasse jour demain, j'aurai cessé de vous redouter !...

Ce n'était pas une vaine menace. Elle ne mentait point.

Denise était si fatiguée de souffrir ! Mais c'était une âme chrétienne. Voilà pourquoi elle conjurait son persécuteur de lui octroyer un sursis et de lui laisser embrasser son enfant.

Elle espérait que les baisers de l'innocente créature la rendraient plus forte contre cette pensée du suicide qui allait l'envahissant et l'absorbant.

Et puis, on ne sait pas, dans ce délai d'un mois, un miracle l'arrêterait peut-être sur la pente où l'entraînait la tyrannie de cette pensée.

Elle fixait sur l'aubergiste un regard perçant.

— Je n'ignore point, reprit-elle, que ce que je vous annonce l'intention de faire est un crime. Je n'hésiterai pas pourtant, Dieu me jugera. Que ce crime retombe sur celui qui m'aura poussé à le commettre !...

— Et votre fils, objecta Joseph vivement. Vous oubliez donc votre fils ?...

La sœur du lieutenant leva les yeux au ciel : — Il me rejoindra dans une vie meilleure. Ce sera un ange là-haut, et mon juge, touché de ses prières, nous réunira à jamais au séjour de miséricorde.

— Votre frère ?

Il ne portait ni sur l'organisation du pouvoir exécutif, ni sur la division du pouvoir législatif en deux Chambres. Il ne portait que sur le mode de nomination du Sénat. C'est pourquoi le gouvernement tient à conserver à la révision son caractère limitatif.

Au point de vue politique, la formule de M. Goblet n'a aucun avantage. Elle n'est pas faite pour rassurer le Sénat et l'on pourrait croire que M. Goblet est résigné à l'échec de la révision.

Le gouvernement, lui, ne se résigne pas à cet échec.

Il sera en tous cas possible, au moyen d'une interpellation, de préciser l'attitude du gouvernement devant le Congrès et de lui donner l'occasion d'exposer ses solutions sur des points contestés; mais quant à présent le gouvernement demande le vote du projet. Il le demande comme un témoignage de confiance sans lequel il serait incapable de défendre devant l'autre Chambre les intérêts de la révision. (Applaudissements.)

M. Floquet répond à M. le Président du Conseil et repousse toute limitation des droits du Congrès.

L'amendement de M. Goblet est rejeté par 200 voix contre 235.

Suite de la discussion, demain.

Informations

Marseille, 28 juin.

Le maire de Marseille a reçu de M. Dutasta, maire de Toulon, une dépêche très précise disant : « On affirme que nous avons ici le choléra sporadique, ne vous y fiez pas, et redoublez vos précautions. »

LE CHOLÉRA ASIATIQUE

La Liberté publie la dépêche suivante :

Toulon, 27 juin.

Depuis hier, de graves complications se sont produites. Le choléra asiatique est officiellement reconnu. De huit heures du matin à midi, neuf décès ont été enregistrés. Le cas du lieutenant Guetch, mort hier, a été fondroyant. Il a causé une vive alarme dans la population. Voici les symptômes observés :

— Philippe ne connaîtra rien des motifs de ma détermination; ne faut-il pas qu'il épouse Florence puisqu'ils s'aiment ?

La jeune femme était belle à cette heure, à la façon de ces types divins qui se perdent et plangent au-dessus des nuages et que nous adorons de trop bas. Ses prunelles étincelaient d'une résolution inattendue. Sa bouche fière commandait. Ses cheveux, rejetés en arrière, dégagèrent l'ovale pur de son visage, qui s'élargissait au-delà des tempes et donnaient à son front une majestueuse ampleur.

Joseph Arnould ne l'avait point soupçonnée ainsi. Suppliante à ses genoux, elle lui eût produit une impression moins soudaine, moins imprévue et moins puissante.

Le paysan fit un pas vers Denise et un râle sortit de sa gorge :

— Sang Dieu ! mignonne, vous ne mourrez point ! Vous serez à moi ! A moi seul !...

A moi seul !... François, aux écouttes, comprit cette fois. Son mouchoir sortit de sa poche. Ce qui suivit fut rapide comme l'éclair.

Au moment où la jeune femme, effrayée du brusque mouvement de son interlocuteur, cherchait du regard un aide, un défenseur, ce regard tomba, par hasard, sur la feuillée qui formait un rideau dans le parc.

Un homme — celui sans doute qu'elle avait vaguement aperçu quelques instants auparavant et qui s'était si promptement dissimulé sous la ramure — un homme venait de reparaitre à travers les branches écartées. Cet homme tenait un fusil dont il abattit le canon dans la direction du

Avant l'agonie, coloration cyanique et faciès cholérique dans toute son horreur : yeux ternes, entourés d'une auréole livide; déjections riziformes; peau des pieds et des mains ridée; doigts glacés comme le reste du corps, violacés, recourbés et comme crochus; crampes atroces aux extrémités; ventre contracté et comme collé à la colonne vertébrale; la tête soulevée retombe comme une masse inerte. Le malade conserve jusqu'au dernier soupir toute l'intégrité de son intelligence.

Le docteur Strauss aurait voulu faire l'autopsie d'un corps, mais la rapidité de la décomposition a été telle, qu'il a fallu inhumier le cadavre.

— M. Roche, avocat, président des sauveteurs toulonnais, vient d'adresser l'appel suivant aux Sociétés des sauveteurs de France et aux Associations de dames charitables :

« Nos ressources seront bientôt épuisées. Nous faisons donc appel au patriotisme de tous les sauveteurs français pour nous aider à combattre le terrible fléau dans lequel nous sommes aux prises. »

» Envoyez-nous tout ce que vous pourrez en argent, médicaments, linge, désinfectants, tout ce qui est de nature à préserver du choléra ou à sauver ceux qui en sont atteints. Par vos secours de quelque importance qu'ils soient, vous ferez œuvre de solidarité fraternelle et de patriotisme. »

Paris, 28 juin.

Le Figaro dit que le gouvernement allemand a envoyé à Toulon le docteur Kock pour étudier le choléra. Le docteur Kock vient de passer six mois aux Indes pour étudier le choléra asiatique.

Marseille, 28 juin.

Les mesures d'assainissement sont énergiquement appliquées dans la ville, des faubourgs et la banlieue. Les bureaux de l'état-civil resteront désormais ouverts jour et nuit, pour permettre l'inhumation rapide dans les cas suspects. L'inquiétude augmente. L'émigration continue.

Toulon, 28 juin.

L'émigration est nombreuse : 563 permissions de partir ont été signées ce matin aux ouvriers de l'arsenal; 1,000 ont encore demandé des permissions. Trois cent mille francs ont été retirés aujourd'hui de la Caisse d'épargne.

pavillon. C'était évidemment l'aubergiste qu'il visait. Ce dernier, en effet, se présentait, de dos, dans l'embrasure de la croisée.

A cette vue, Denise ne songea plus aux menaces du misérable, son cœur de femme n'eut souci que du péril couru par une créature humaine.

Et, comme il faisait un pas vers elle, ce fut elle-même qui le saisit, avec une vigueur puisée dans le sentiment de la situation, et qui le poussa du côté, en dehors de l'ouverture, par où la mort allait sûrement lui arriver.

Il était temps.

Une détonation éclata dans la verdure de la futaie. Et une balle vint s'aplatir contre la muraille du poêle qui faisait face à la fenêtre.

Si Joseph Arnould était resté une seconde de plus dans la ligne de mire du tireur, le projectile lui fracassait le crâne en faisant son trou par la nuque.

Le premier mouvement de l'aubergiste fut de se précipiter vers la croisée pour savoir d'où le coup partait. Sébastien, une fois son fusil déchargé, s'était renfoncé rapidement sous le couvert, tandis que François, qui n'avait pu se rendre compte des résultats du coup de feu, détaillait pour le rejoindre à travers le parc.

Tous deux, pourtant, ne s'éclaircèrent pas si vite, que Joseph ne les reconnût :

— Tout beau, messieurs mes frères ! murmura-t-il ; vous me traitez en chien enragé. Eh bien ! on agira en conséquence. Les chiens enragés ont des dents, et il n'est pas beaucoup de gens qui reviennent de leur morsure.

PAUL MAHALIN

(A suivre).

Paris, 28 juin.

Le ministre du commerce, pour faire droit aux réclamations des négociants de Toulon, a l'intention de déposer un projet de loi tendant à la prorogation des effets de commerce en circulation.

Toulon, 28 juin.

Les docteurs Proust et Brouardel sont très bien portants et partent pour Marseille, afin d'étudier les cas qui s'y sont déclarés.

Plusieurs journaux ont annoncé ce matin que le docteur Brouardel était atteint de cholérite et aité depuis hier.

Une dépêche arrivée à midi, au ministère de l'intérieur, confirme cette fâcheuse nouvelle; mais elle ajoute que l'indisposition est légère.

— Un triste accident à déplorer :

M. Belot, capitaine de frégate, s'est jeté par sa fenêtre et s'est tué dans un accès de fièvre chaude, parce qu'il croyait sa femme atteinte du choléra.

— De nouvelles affiches ont été posées sur les murs; elles sont ainsi conçues : « L'administration recommande expressément de désinfecter immédiatement les selles; le salut de Toulon est à ce prix. »

— Par une note-circulaire, l'évêque de Marseille, M. Robert, invite tous les curés et vicaires à rester à leur poste et rappelle ceux en congé.

— Le ministre de la guerre a autorisé M. Berge, commandant le 16^e corps d'armée à Montpellier, à renvoyer immédiatement en congé définitif tous les hommes de la classe 1879 qui paraissent fatigués.

Paris, 29 juin.

Il se confirme de plus en plus qu'il se trouvera, au Luxembourg, une majorité pour repousser la révision constitutionnelle. Aussi, au Palais-Bourbon manifestait-on, dès avant-hier, une indifférence réelle pour terminer les débats.

Les généraux qui siègent au Sénat se préparent à combattre vivement le projet de loi sur le recrutement de l'armée et se croient assurés de le faire rejeter. Mais, il paraît peu probable que la chambre puisse reprendre, avant la session de 1885, la discussion en seconde lecture du projet de loi militaire.

LA MALADIE DE M. JULES FERRY

On sait, dit le *Gaulois*, que le président du conseil a été obligé de garder la chambre, ces jours derniers. Voici des détails précis sur son indisposition :

M. Jules Ferry assistait, mercredi dernier, à la soirée donnée par M. Tirard, au ministère des finances. Le président du conseil se retira fort tard, après avoir absorbé une quantité assez copieuse de boissons glacées. Cette absorption déterminait un accès de cholérite dont les premiers effets se manifestèrent le jeudi. L'indisposition fut encore aggravée par la fatigue de la séance, au cours de laquelle fut discutée l'interpellation de M. Delafosse, sur les affaires d'Egypte et la Conférence, interpellation qui amena le président du Conseil par trois fois à la tribune.

Le lendemain, sur les instances de son médecin, M. Worms, le premier ministre ne sortit pas de chez lui. Hier matin, toute indisposition avait cessé; mais M. Worms a cru devoir faire prendre à son client un purgatif énergique, et c'est ce qui a motivé le renvoi à lundi de la suite de la discussion sur le projet de révision.

LES NÉGOCIATIONS

Le ministre des affaires étrangères a envoyé à notre représentant à Pékin des instructions lui enjoignant de réclamer immédiatement de la Chine une réparation pour l'agression dont les troupes françaises ont été l'objet sur la route de Langson.

Faute de cette réparation, des représailles rigoureuses seraient immédiatement exercées contre la Chine pour l'escadre que commande l'amiral Courbet.

LA GUERRE AU TONKIN

Le *Temps* dit au sujet de la trahison à Long-Son :

L'amiral Courbet a carte blanche pour exiger avec notre ministre plénipotentiaire satisfaction et réparation. Il a donné assez de gages de sa fermeté et de son habileté pour que nous ayons toute confiance dans l'issue de cet incident déplorable.

C'est à la Chine qu'il appartient de faire sortir du Tonkin ses réguliers, déserter ou autres, et irréguliers, hier encore à sa solde et dont les armes à tir rapide sont marquées du poinçon des arsenaux chinois; et ce serait folie à nous d'épuiser nos forces dans une saison telle que celle qu'on traverse au Tonkin, et dans une guerre de montagnes dont les difficultés sont considérables.

La Chine nous doit des réparations matérielles et elle nous les accordera pleines et entières.

— La France dit que les instructions transmises par le Gouvernement à l'amiral Courbet comportent soit l'occupation de l'île chinoise, soit une démonstration navale devant Canton. L'amiral Courbet devra s'en rapporter, pour le choix de l'un ou de l'autre de ces moyens d'action, aux indications qui lui seront données par M. Patenôtre, notre ministre à Pékin.

LES RENFORTS

Le ministre de la marine a donné l'ordre à l'arsenal de Toulon de réarmer deux transports pour être prêts à toute éventualité, en vue des événements de Chine.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Conseil municipal de Cahors.

Séance du 28 juin

Cette séance est la dernière de la session de mai.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Vincent, absent, se fait excuser.

La démission de M. Delport, de conseiller municipal, est acceptée.

M. le Maire. — Dans une précédente séance, on avait procédé au vote des deux membres du conseil municipal qui, d'après la loi, doivent faire partie de la commission administrative de l'hospice. Par suite d'une erreur provoquée par quelques abstentions, on crut devoir procéder à un deuxième tour, quoique en réalité M. Lebeuf fut bien élu au 1^{er} tour. L'administration préfectorale a donc annulé le 2^e tour nommant M. Delpech. Mais la mort du chanoine M. Martin, ayant laissé une place libre au conseil d'administration de l'hospice, je suis heureux d'annoncer à M. Delpech qu'il a été maintenu dans cette commission.

M. le maire entretient ses collègues de l'apparition du choléra dans le Midi. Jusqu'à présent rien d'alarmant puisque les grandes sommités médicales assurent que nous n'avons qu'à faire au choléra nostras. Cependant notre devoir est de ne pas rester inactifs et d'assurer, sans perdre une minute, l'exécution de toutes les mesures de police nécessaires.

Nous avons ordonné, dès la première heure :

La suppression à l'abattoir de toutes les réserves : sang, déchets, etc.

Lavages réguliers dans la ville.

Suppression du transport des eaux grasses dans la journée. Ce transport ne pourra s'effectuer qu'après onze heures du soir.

Surveillance incessante en ville et aux bords de la rivière, pour que les animaux morts soient immédiatement enfouis, au lieu d'être jetés dans l'eau; enfouissement des corps en putréfaction flottant sur les rives du Lot.

Balayages fréquents des rues. Défense de porter au marché des fruits non murs.

Une mesure à laquelle les habitants se résoudront difficilement, mais à l'exécution de laquelle nous devons veiller strictement, c'est l'éloignement des porcs de l'enceinte de la ville. Jusqu'ici les efforts de la police ont été à peu près infructueux. Cependant, il n'y a pas à hésiter, et ceux-là mêmes qui ont été les plus réfractaires jusqu'à ce jour, seraient les premiers à regretter les malheurs qui pourraient résulter pour la santé publique de leur plus longue résistance aux injonctions de la police. Nous sommes donc convaincu qu'ils comprendront combien juste et patriotique est notre décision et qu'ils se feront un devoir de s'y conformer.

En dehors de ces mesures de police, comme nous sommes loin d'avoir la science infuse, nous avons prié M. le Préfet de réunir le Conseil d'hygiène pour connaître les moyens les plus efficaces de désinfecter tous les foyers de décomposition sans trop gêner les habitants.

Le conseil d'hygiène a dû se réunir hier, nous ferons connaître ses prescriptions dans le plus bref délai.

Un membre. — Est-ce qu'on ne pourrait pas faire des lavages plus fréquents dans les rues ?

M. Soulié. — L'égout de la rue Fénelon empesté tout le quartier, ne pourrait-on pas le désinfecter ?

M. le Maire. — Je vous répète, M. Soulié, que nous avons demandé au conseil d'hygiène les moyens les plus efficaces de désinfection, et que tous les égouts soit en ville ou dans votre chambre, seront désinfectés.

M. le Maire. — Aux termes de l'article 8 de la loi du 21 novembre 1872 le conseil doit procéder à la nomination de deux membres pour chacun des cantons de la ville à l'effet de former les listes du jury. Ces membres sont :

Pour le canton nord : MM. Mazières et Talou.

Pour le canton sud : MM. Costes et Bousquet.

Un membre. — Il faut maintenir les mêmes.

Le conseil approuve.

M. le Maire. — Une délibération de la commission administrative de l'hospice demande des

travaux d'appropriation indispensables dans notre établissement hospitalier. Je vous demande de vouloir bien autoriser la mise à l'adjudication de ces travaux qui s'élèveront, d'après les devis établis, à 4,400 fr.

Le Conseil approuve.

M. le Maire. — Le moment est venu, Messieurs, de nous conformer aux intentions testamentaires de M. Valette, qui consistent, vous le savez, à doter, tous les ans d'une somme de 500 fr., deux jeunes filles pauvres de la ville, se mariant le 14 juillet.

Cinq demandes se sont produites cette année. Si vous voulez, pour calmer de pénibles attentes, nous allons procéder immédiatement au vote.

Au premier tour, M^{lle} Eugénie Astruc obtient 14 voix et est proclamée rozière.

Au 3^e tour de scrutin, M^{lle} Ursule Bourdy est proclamée rozière par 14 voix.

M. le Maire. — Voici, Messieurs, plusieurs affaires que je vous propose de renvoyer aux commissions compétentes :

1^o Le sieur Mériguet demande le paiement du terrain qu'il a cédé à la ville, lors de l'alignement de la maison Mignot, place Galdemar. Ce propriétaire demande 25 fr. du mètre et l'administration lui en offre 10. La commission des travaux publics appréciera.

2^o La demande des habitants de la rue Ste-Barbe, concernant l'établissement d'une borne-fontaine.

3^o La pétition des habitants de la rue de la Liberté, demandant à l'administration de refaire les rigoles de la rue avec des cailloux plats. La dépense serait de beaucoup plus élevée qu'avec les cailloux ordinaires. La commission appréciera.

4^o La demande des habitants de la place de la halle : installation d'un bec de gaz, déplacement de la borne-fontaine.

5^o M. Bulit se plaint de ce que, en temps d'orage, les eaux de la place du marché sont entraînées par la pente du terrain dans sa cave, et demande que l'administration avise au moyen de dévier ces eaux. La commission jugera ce qu'il importe de faire pour donner satisfaction à M. Bulit dans la mesure du possible.

6^o M. le curé de St-Henri demande que l'on fasse des réparations au presbytère et à l'église. Le presbytère étant une propriété communale, et la loi mettant à la charge des communes le logement des desservants, nous sommes bien obligés de faire les réparations. Quant à l'église, il faudra voir si le budget de la paroisse permet oui ou non de faire face à ces dépenses. La commission des travaux puis celle des finances étudieront cette affaire.

7^o Les agents de police demandent une augmentation de traitement.

8^o La demande d'alignement et par suite l'élargissement de la rue de l'Hôtel de Ville sur le côté droit présentée par M. Lescale. Le pétitionnaire estime que les dépenses ne s'élèveraient pas à plus de 20,000 francs.

9^o Vous savez Messieurs, que nous sommes en train de démolir la maison Alaux, rue des Pénitents; il y a là un terrain qui reste à la ville et que les propriétaires riverains demandent à acquérir. Je crois qu'il convient de ne pas accepter les offres avant de savoir si le propriétaire le plus voisin est décidé à donner de ce terrain le prix que nous en demandons. Il ne serait pas convenable d'admettre la concurrence en pareil cas. Les intérêts de la ville pourraient y gagner mais l'intérêt de la morale y perdrait. La commission examinera.

10^o Le sieur Soulié possède un petit jardin de 441 mètres à côté de l'Ecole normale, dans le prolongement de la rue Brives. Ce propriétaire répond à la notification d'expropriation pour cause d'utilité publique. Il conteste l'utilité publique et dit qu'il ne cédera ce terrain qu'à chers deniers. Si le Conseil municipal reconnaît que ce terrain n'est pas indispensable, le plus simple me paraît de ne pas l'acquérir. La commission jugera.

M. Talou. — C'est à la 2^e enquête que le propriétaire aurait dû réclamer; or aucune réclamation ne s'est produite. Le Conseil municipal a délibéré sur cette question et jugé ce terrain indispensable pour établir un dépôt de voitures.

M. Pouzergues. — C'est une erreur; le Conseil n'a pas délibéré sur ce point.

M. Talou. — Il me semble pourtant que le Conseil municipal a dû juger ce terrain utile, puisqu'il en a décidé l'expropriation, et que c'est précisément contre cette expropriation que le propriétaire proteste. Pourquoi donc revenir sur une décision prise.

Après cela, Messieurs, je n'insiste pas, c'est une simple observation que je vous soumetts.

M. Besse. — Vous serez toujours au même point. Le propriétaire sera exproprié, il ne s'arrangera pas.

M. Talou. — Ce terrain est-il oui ou non utile ?

M. Agié. — C'est la commission qui jugera.

M. Pouzergues rapporteur de la commission des travaux publics, donne lecture des rapports suivants :

1. — Les habitants de la rue neuve des Baderes, avaient demandé l'établissement d'une borne

fontaine, objectant qu'il fallait aller chercher l'eau à une distance assez considérable. Votre Commission n'a pu juger cette borne fontaine d'une nécessité absolue, cependant comme ce n'est pas le moment de se montrer avare d'eau, elle a décidé pour cause de salubrité, d'établir la fontaine demandée.

2. — Un grand nombre de pétitionnaires ont demandé, vous le savez, l'élargissement de la rue des Capucins qui donne accès à l'avenue de l'abattoir et à la gare aux marchandises; ils ont demandé en second lieu l'assainissement de la partie de cette rue qui passe sous le ponceau du chemin de fer et qui n'est qu'un cloaque infect en toute saison, et un bourbier infranchissable pour peu qu'il pleuve. Pour la première partie de la pétition c'est-à-dire l'élargissement de la rue, le projet est prêt, les pourparlers sont commencés avec les propriétaires intéressés; malheureusement leur prétentions sont telles, qu'il faudra en venir à l'expropriation. De là des retards qu'on ne saurait nous imputer.

Pour la 2^e partie de la pétition, c'est-à-dire l'absorption des eaux croupissantes du ponceau, la question sera résolue prochainement par un tronçon d'aqueduc qui sera établi sur ce point.

3. — Votre commission a examiné avec soin la pétition des habitants du faubourg Labarre, demandant la création d'une avenue reliant la place des Consuls à la nouvelle gare, comme d'une nécessité absolue. Nous ne sommes pas de l'avis des pétitionnaires. Cette avenue, sorte de boulevard extérieur, n'aurait d'autre effet que de priver les rues du faubourg Labarre, du transit actuel qui se porterait évidemment sur la nouvelle avenue.

Les intérêts bien compris des commerçants du faubourg Labarre, ont décidé la Commission à rejeter la demande des pétitionnaires.

M. Agié, rapporteur de la commission des travaux, lit le rapport suivant :

1. — Quelques pétitionnaires ont demandé l'établissement de quatre becs de gaz dans la rue qui relie la rue des Cadourques à la rue de la Caserne. Votre commission, vu que cette rue compte encore très peu d'habitations est d'avis de rejeter cette demande jusqu'à ce que le nombre des maisons construites, rende cet éclairage utile.

M. Cayla. — Cette rue est pourtant très passagère; qu'elle soit ou non habitée, il n'en est pas moins utile d'éclairer ce passage. Je demande donc, contrairement au rapport de la commission, l'établissement des becs de gaz demandés.

M. le Maire. — Je vais mettre aux voix les conclusions de la commission.

M. Clary. — Ce sont toujours des renvois; lorsque nous demandons une première fois l'éclairage de cette voie on nous renvoie après son élargissement; aujourd'hui on nous renvoie jusqu'après la construction des habitations....

M. Pouzergues. — Il faudrait toute une canalisation coûteuse pour établir des becs de gaz à cet endroit.

M. Clary. — Non, la canalisation existe dans les rues voisines. La jonction serait peu coûteuse.

M. Talou. — Je demanderai à la commission si avant de formuler sa décision, elle s'est rendu compte de l'état des lieux et si elle peut nous déclarer que l'éclairage est suffisant pendant la nuit.

Un membre. — L'éclairage sur ce point est absolument insuffisant.

M. Talou. — Ce que l'on demande ce n'est pas un luxe d'éclairage, mais au moins de quoi pouvoir se guider; deux modestes becs au moins si vous n'en voulez octroyer quatre.

Vous avez décidé l'élargissement de cette rue, c'est qu'elle est utile. Son utilité est égale la nuit comme le jour. Pour la rendre praticable la nuit il faut l'éclairer. La morale elle-même en fait un devoir.

M. Pouzergues. — Je demande que le Conseil décide que la commission veuille bien compléter l'instruction de cette question. Le Conseil décide dans ce sens.

M. Rouffy, toujours au nom de la commission des travaux publics, donne lecture d'un rapport demandant la construction d'un 2^e bureau d'octroi définitif à la nouvelle gare de marchandises. Celui qui existe actuellement n'était que provisoire; il faut en établir un qui réponde aux besoins.

Votre commission vous propose d'approuver cette construction dont le devis est de 5,300 fr. — Approuvé.

M. le Maire. — Avant la discussion du budget permettez moi, Messieurs, de soumettre à votre approbation certaines demandes de crédits.

1^o M. Roussel, 2^o adjoint à l'école de garçons de Cahors, réclame une indemnité de logement de 160 fr. La commission des finances a déjà accepté. — Approuvé.

2. — Vous avez accordé, dans votre dernière séance, une somme de 150 fr. à l'institutrice libre de Lacapelle, aujourd'hui les habitants nous adressent une nouvelle demande. En ajoutant

tant 200 fr. aux 150 fr. déjà accordés, le hameau de Lacapelle sera doté de l'enseignement primaire gratuit. Je crois, Messieurs qu'il y a lieu d'approuver cette demande.

Approuvé.
3. — L'éclairage de la promenade Fénelon laisse beaucoup à désirer. Huit ou neuf becs sont absolument nécessaires pour que l'on puisse rendre cette promenade accessible et agréable à la population pendant les chaudes soirées d'été. Vous avez ouvert pour l'éclairage de la ville un crédit annuel de 16,000 fr., ce crédit est insuffisant et doit être élevé de 300 fr. par suite de l'installation de nouveaux becs. Et bien si vous élevez ce crédit au chiffre rond de 500 fr. soit annuellement la somme de 16,500 fr., nous pourrions établir huit ou neuf becs de gaz de plus sur notre unique promenade.

Approuvé.
4. — Depuis la construction de l'abattoir, pas une lamette n'a été changée aux fenêtres, pas un coup de pinceau n'a été donné. Il est temps de faire un repassage sérieux. Le crédit voté pour l'entretien de l'abattoir est de 1,000 fr., je vous propose de le porter à 1,500 fr.

Approuvé.
5. — L'horloge municipale de la cathédrale est dans un délabrement tel qu'elle ne fonctionne plus que par une suite d'artifices : il faut la remonter tous les jours et faire courir les aiguilles à la main pour qu'elles ne s'arrêtent pas sur le cadran. Le prix d'une nouvelle horloge sera de 3,000 francs.

Approuvé.
6. — Il a été déjà question de l'agrandissement de la place du faubourg Cabessut. Par suite de l'établissement d'une halte du chemin de fer sur ce point, cette place est devenue insuffisante; mais la raison dominante de l'agrandissement projeté, c'est que lorsque les inondations se produisent dans ce faubourg, c'est sur cette place que les habitants transportent leur mobilier pour le sauver des eaux.

— (Je prie le public de faire si enca. Je lui ai adressé dernièrement des félicitations sur sa bonne tenue; mais si ce bruit continue, je me verrai forcé de lui fermer la porte du Conseil.)

7. — Je ne vous propose pas aujourd'hui même de voter les fonds nécessaires à l'agrandissement de la place de Cabessut, mais je vous demande l'inscription au budget de la somme de 3,000 fr. pour les formalités préalables à remplir en vue de cet agrandissement. — Approuvé.

8. — Pour la fête du 14 juillet, je vous propose de porter également au budget la somme de 3,000 fr. Nous avons fait récemment assez de fêtes pour qu'il soit urgent de réduire la dépense le plus possible. — Approuvé.

Je vous propose enfin, sur les 32,000 fr. disponibles au budget supplémentaire, d'affecter 15,000 fr. au paiement, comme à compte, de la maison Labouyssette, acquise pour l'établissement de notre école de garçons. — Approuvé.

M. Bousquet au nom de la commission des finances donne lecture de la situation budgétaire. Le Conseil approuve les comptes du receveur municipal et les comptes administratifs de M. le Maire.

M. le Maire. — Avant de nous séparer, Messieurs, je dois vous entretenir de deux affaires importantes.

Le Conseil s'occupe depuis longtemps du redressement de la partie ouest de la place Galde-mar. Dans ce but, plusieurs immeubles sont à acquérir au moins en partie. M. Valette, propriétaire d'un de ces immeubles a des prétentions si exagérées qu'il ne faut pas songer à traiter. Quant aux autres, M. Toulza demande 5,000 fr. d'indemnité et son locataire le boulanger, 500 fr. M. Dessoie demande que l'administration refasse la façade à ses frais, soit une dépense de 1,300 fr. environ. Le Conseil donne au Maire l'autorisation de traiter avec les propriétaires accommodants.

STATUES DE MURAT ET BESSIÈRES.
M. le Maire. — Il reste à décider, Messieurs, le rétablissement des deux statues de Murat et Bessières. On a désigné plusieurs emplacements : devant l'Hôtel de Ville, ou en bordure sur les Boulevards et la place Thiers. On a aussi parlé de les placer du côté de la façade principale de la caserne. Dans cette dernière position si on les place trop près du mur, nos illustres compatriotes ont l'air de deux factionnaires; mais si on les place toujours dans cette direction mais à 12 ou 14 mètres du mur, dans la deuxième ligne des arbres de la place, en face des deux pavillons d'entrée de la caserne, la situation me semble bonne. Il est un principe artistique dont il ne faut pas se départir. Ces statues par leurs formes exigues réclament un fond. Or, dans la situation que nous indiquons, les deux pavillons forment ce fond. Placer ces statues au milieu de la place c'est obtenir le piteux effet d'un chandelier perdu sur la place du marché. Il n'y faut pas songer. Il vaudrait peut-être mieux aujourd'hui, désigner deux membres du Conseil pour résoudre cette question d'emplacement.

M. Bousquet. — Les allées Fénelon, seraient à mon avis, un endroit convenable.

M. Talou. — Il est important, Messieurs, de décider aujourd'hui même cette question.

M. Costes. — La position sur la place Thiers

est excellente. Deux militaires trouvent là leur place naturelle en face la caserne.

M. Talou. — Ce sera en effet d'un très bel exemple. Deux enfants du peuple arrivant à la gloire par leur courage et leur valeur guerrière.

M. Pouzergues. — J'appuie la proposition de M. Talou.

M. Talou. — Mettez aux voix cet emplacement, Monsieur le Maire!

M. Delpech. — Le Conseil pourrait bien laisser à M. le Maire le soin de décider lui-même. Le Conseil approuve unanimement la motion de M. Delpech.

M. Cayla. — Depuis quelques jours, par suite du service d'été de la Compagnie du Midi, le train partant de Cahors à 5 h. 10 du matin pour Montauban ne correspond pas avec Toulouse.

En second lieu, on ne distribue pas à Cahors des billets pour Toulouse.

Il serait bon que le Conseil s'intéressât au rétablissement de la correspondance des trains si utile aux transactions, et à la délivrance des billets directs et appuyât par un vœu la pétition adressée dans ce but à l'administration des chemins de fer d'Orléans et du Midi, par le tribunal de commerce de Cahors. Le Conseil approuve.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

ARRESTATION

M. Langlane Jean, marchand de chaussures, rue de la Mairie, étant venu porter plainte à M. le commissaire de police, d'un vol de bottines commis à son étalage, par le nommé Céré Jean, né à Ussel (Corrèze), ce fonctionnaire envoya à la recherche du coupable les agents Nèble et Delpech, qui parvinrent à le découvrir sur la route de Larroque. A la vue des représentants de l'autorité, le coupable se mit à fuir avec une vitesse inouïe, suivi de près par les agents qui parvinrent à le mettre en état d'arrestation à 2 kilomètres de la ville. Cette capture fait le plus grand honneur aux agents Delpech et Nèble, lesquels ont fait preuve en cette circonstance de beaucoup de zèle et de tenacité.

Train de plaisir

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet, la compagnie du chemin de fer d'Orléans va mettre un train de plaisir à la disposition des populations de notre région, pour Paris.

Ce train partira le mardi 8 juillet de Lalbenque à midi 9 minutes, de Cieurac à midi 18, des Sept-Ponts à midi 30, de Cahors à midi 55, et arrivera à Paris le mercredi 9 juillet à 10 h. 15 du matin.

Les prix sont fixés, aller et retour : 45 fr. 2^e classe, — 32 fr. 3^e classe.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le vendredi 18 juillet, à midi 35.

Dernières Nouvelles

LA RÉVISION A LA CHAMBRE

La discussion sur la révision qui devait se poursuivre samedi a été ajournée à lundi par suite d'une indisposition de M. Jules Ferry.

La séance a été levée.

LA SUPPRESSION ÉVENTUELLE DE LA FÊTE DU 14 JUILLET

On va demander la suppression de la fête du 14 juillet à Paris, si l'état sanitaire vient à s'aggraver à Toulon.

LE CHOLÉRA

Paris, 30 juin.
Il y a eu à Marseille, la nuit dernière, cinq décès cholériques.

TROUBLES ANTI-SÉMITIQUES A ALGER

On signale à Alger des troubles anti-sémitiques, accompagnés de rixes sanglantes.

On compte plusieurs blessés dans le quartier israélite. Il y a eu pillage. Les troupes ont dû intervenir.

BORSE. — Cours du 1^{er} juillet.

3 0/0.....	76 75
3 0/0 amortissable (ancien).....	77 90
3 0/0 id. 1884.....	00 00
4 1/2 0/0 ancien.....	107 00
4 1/2 0/0 1883.....	107 20

Dernier cours du 30 juin.

Actions Orléans.....	1,295 00
Actions Lyon.....	1,195 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	372 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	304 00
Obligations Lombardes (jouissance.....	300 50
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	331 00

Revue Agricole

Les orphelinats agricoles

Le 19 mai dernier j'avais l'honneur de recevoir la visite de M. le directeur de l'Orphelinat d'Arnis, près Cahors, qui était venu voir par lui-même ma modeste exploitation et surtout étudier les effets des premiers reboisements que j'y ai opérés l'hiver dernier, et m'engager à visiter son établissement.

Le 22 je m'empressai de rendre cette visite. Une petite fête de famille avait été préparée pour me surprendre, quoique à mon arrivée tout le petit personnel fut à son poste de travail. M. le directeur vint à ma rencontre et me fit remarquer l'aspect désolé et navrant du pays depuis le phylloxera. En face j'aperçois le Montat; mon cœur bat de reconnaissance et de regrets en pensant à M. Célarie, ce grand praticien agriculteur, qui a semé tant de bien principalement dans cette contrée, une des plus stériles de notre département, et je me demandais si l'Ecole d'Arnis n'était pas une cadette de la grande Ferme-Ecole, dont les premiers effets ont fait tant de bien et sont encore si répandus.

L'école agricole d'Arnis, située à six kilomètres de Cahors, est bâtie sur la croupe d'un de ces mamelons qui, parlant des deux rives du Lot, vont en s'élevant et deviennent, à une certaine altitude, de véritables montagnes dont une végétation alpestre couvre le calcaire, le schiste et le granit.

Cette simple ferme a été donnée par M^{lle} Rouquié, pour être affectée à une ferme de charité pour les enfants abandonnés ou, à leur défaut, pour les pauvres vieillards. Je crois que c'est le bureau de bienfaisance de Cahors qui en a la haute direction.

La maison est restée, dans ses dispositions principales, ce qu'elle était autrefois. Les bâtiments accessoires ont été construits, maçonnerie, charpente, etc., uniquement par les maîtres et les enfants; ils ont fabriqué de la pierre de taille avec du ciment qui leur a été donné par une honorable personne de la ville. Dortoir, réfectoire, serre, chapelle, porcherie, poulailler, etc., sont l'œuvre des quatre maîtres et des dix-neuf enfants. Tout est fait solidement et intelligemment sans qu'on ait eu à payer une seule journée d'ouvrier.

Les terres comprennent 70 hectares arrouvés au tenant de la maison, vingt étaient plantés en vigne, il y a 4 ans, lors de l'établissement. Hélas, cette richesse a été dévorée par le phylloxera, comme le département dont la viticulture faisait la fortune.

Les vignes ayant disparu, on craignait que l'établissement étant sans ressources suffisantes, il faudrait renvoyer les enfants. Heureusement que le courage accompagne la charité. L'honorable directeur et ses confrères avaient gardé toute leur énergie si louable en pareil cas. La vigne a fait place d'abord à de maigres céréales, le sol est amélioré par les meilleures méthodes en usage dans la contrée, et aujourd'hui le rendement est meilleur et tout ce que j'ai vu fait espérer une bonne récolte.

Toutes les cultures possibles sont pratiquées sur le maigre sol d'Arnis : On commence à reconstituer la vigne par les cépages américains, les riparias y ont assez bonne apparence, un peu de jaunisse seulement. Le directeur apprend lui-même à greffer aux enfants, il a aussi l'intention de commencer sur une assez large échelle les reboisements à la prochaine saison.

L'étable compte 70 bêtes à laine de différentes espèces, quatre bœufs de travail, deux vaches à lait, une belle porcherie pratique, remarquable pour la contrée, six truies portières de différentes espèces, un verrat et 30 à 40 porcelets; 160 poules dans le poulailler, (l'élevage y est opéré par les couveuses artificielles), beaucoup de canards, oies, etc., des lapins en quantité servant principalement à la nourriture du personnel. Il y a aussi des ruches à miel perfectionnées.

L'enseignement y est aussi pratiqué; le directeur fait la classe matin et soir. Les trois autres maîtres prennent de là les 19 enfants et travaillent avec eux chacun dans la pratique qui lui est assignée par le directeur. L'aumônier, qui n'habite pas l'établissement, professe aux enfants l'enseignement religieux deux fois par semaine, le dimanche et le jeudi.

Quelques mots sur la petite fête qui ne fut pas ma moindre surprise et mon moindre embarras :

L'heure du dîner étant venue, le directeur m'invita à prendre place à sa table; au même instant la musique et la gaieté des enfants retentirent dans l'établissement. Un bon repas exclusivement composé des produits de la ferme, fut servi par deux bonnes vieilles femmes, à la fois cuisinières, conturières, repasseuses et blanchisseuses, très méritantes, seules étrangères à la maison.

Au dessert, les enfants sont venus se grouper autour de notre table, les mains pleines de fleurs et ont débité en chœur des couplets que je n'ai pu retenir et dont le refrain m'envoyait des flots de pétales à la tête. Voici tout ce que j'ai pu retenir des paroles prononcées par l'un de ces enfants :

« Nous étions, pour la plupart, des enfants abandonnés, voués, selon toute apparence, à la misère et à tous les malheurs. Une main secourable nous a conduits à l'école d'Arnis, nous y avons trouvé le logement, le vêtement, la nourriture et, ce qui est plus précieux, la vie de famille et un enseignement agricole pratique et religieux. Ce bienfait qui fer

de nous des hommes vertueux et utiles, nous le devons à M^{lle} Rouquié, fondatrice de cet établissement, à notre aumônier, à notre directeur, à nos chers maîtres et à vous aussi, Monsieur, qui voulez bien nous encourager et nous soutenir. »

Ce à quoi j'ai répondu :

« Messieurs et chers enfants, lourde est ma tâche de répondre à tant d'honneurs dont ma visite est l'objet de votre part. Je désirais, il y a déjà quelque temps aller vous voir, comprenant l'utilité et l'efficacité dans l'avenir de la propagation d'institutions comme la vôtre; mon désir eût été plus vif encore si j'avais pu me douter de votre organisation admirable dans sa modestie, sa simplicité, la propreté et l'esprit d'ordre qui me frappent surtout ici et qui sont la base des pratiques agricoles. Mes félicitations à votre directeur, à vos chers maîtres qui m'ont l'air de si bien remplir la mission qui leur est spécialement dévolue; à vos chers enfants, dont la figure reflète la santé, permettez-moi de vous donner un conseil : votre avenir dépend de la soumission, de l'attention aux leçons que vous recevez tous les jours et surtout de l'obéissance sans le moindre murmure. Oui, chers amis, écoutez mes conseils; je porte comme vous journellement, et je m'en flatte, les gros sabots de bois, la blouse et la carmagnole, je désirais vous en montrer l'exemple, et vous voyez que par le travail pratique des champs on n'a pas besoin d'être tous des savants, de nos jours, pour arriver à quelque chose. Cette distinction que je porte et que vous avez si bien remarquée, est une création louable d'un gouvernement à la fois démocratique et libéral, qui sait récompenser le travailleur méritant.

« Un grand homme d'Etat répétait naguère : « L'agriculture, malgré ses souffrances dues en majorité à des calamités imprévues comme le phylloxera, et à des alternatives de l'échelle progressive qui va plus ou moins lentement, l'agriculture de nos jours se rallie au gouvernement; elle est plus qu'à la peine, elle est aussi à l'honneur. »

« Chers orphelins, tout m'est témoin ici de l'intérêt que vous inspirez et des tendres soins qui vous entourent, répondez-y par le travail et la probité. Avec cela vous aurez le droit d'aspirer aux honneurs réservés aux agriculteurs infatigables et honnêtes.

« Je finis, Messieurs, en formulant un vœu : si ma faible voix pouvait être entendue, le conseil municipal et l'assemblée générale de notre département apporteraient quelques secours à votre pauvre budget, et le ministre de l'agriculture aidant à son tour, vous pourriez augmenter votre personnel et donner suite à tant de demandes que, faute de local, vous êtes obligés de refuser. On n'ignore pas que les écoles pratiques de l'enfance abandonnée, telles que la vôtre, sont excellentes au point de vue moral et décentralisateur, et qu'elles sont seules capables de rendre à l'agriculture le régisseur à salaire relatif que les autres écoles, qui puisent leur contingent en grande partie dans la bourgeoisie, ne pourront jamais lui offrir.

« Aussi, je souhaite non-seulement la prospérité à Arnis, mais aussi la propagation d'autres écoles de ce genre dans le Lot »

JUSTIN DELONCLE.

Étude de M^e Scipion DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT

D'UNE

Demande en séparation de Biens

En vertu d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Cahors, en date du trente juin dernier, et par exploit de Daubanes, huissier, Marie Luzorgues, sans profession, domiciliée de la commune de Nuzéjou, a formé contre le sieur Jean-Pierre Sastres, son mari, propriétaire domicilié de ladite commune de Nuzéjou, une demande en séparation de biens. M^e Delbreil a été constitué avoué par Marie Luzorgues.

Cahors, le premier juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre.

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

CRÉDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN

SOCIÉTÉ AU CAPITAL DE 25 MILLIONS
Constituée par Actes des Autorités législatives de Canada

ÉMISSION

de 15,000 Obligations de 500 fr., rapportant 25 fr. par an
Nets de tous impôts actuels

L'intérêt annuel sera payé par semestre
les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet, à raison de 12 fr. 50 nets à Paris
et en dollars, au change du jour, à Québec et Montréal
Remboursement à 500 fr. en 50 ans à partir du 1^{er} juillet 1885

PRIX D'ÉMISSION : 466 FR. 50
(Jouissance 1^{er} Juillet 1884)

40 Fr. » en souscrivant.
126 » 50 à la répartition.
140 » » du 1^{er} au 15 septembre.
150 » » du 1^{er} au 15 novembre.

Faculté, à toute époque, à partir de la répartition, d'escompter à 5 % les versements ultérieurs.

Moyennant le versement intégral de 462 FR. 50

On peut souscrire des titres entièrement libérés ayant un droit de préférence dans la répartition.

L'Obligation donne un revenu de 5 fr. 40 %, sans compter la prime du remboursement au pair.

On souscrit : JEUDI 3 JUILLET
(Et dès à présent par correspondance)

A la BANQUE de PARIS et des PAYS-BAS, 3, rue d'Antin, à Paris;

AU CRÉDIT LYONNAIS, 19, bd des Italiens, à Paris et dans leurs Agences en France et à l'Étranger.

Les démarches seront faites pour l'admission des 15,000 Obligations à la cote de la Bourse.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveauté pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

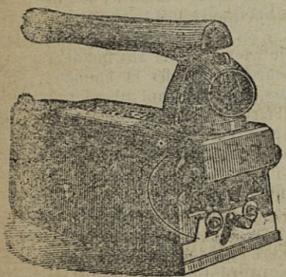
Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

VINS A DOMICILE

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

A partir du 1^{er} février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)



NOUVEAU FER A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

Economie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez JEAN LARRIVE, Fils aîné

16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations,

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosses, imperméable à l'eau.

CAVILLE

PÉDICURE-SPECIALISTE

5, Rue Rempart-Truelle, 5, AGEN

GUÉRISON INSTANTANÉE ET RADICALE

Des Cors aux Pieds, Durillons, Œils de Perdrix, Ongles incarnées.

SANS LA MOINDRE DOULEUR

M. CAVILLE se rend à domicile.

Chez M. BESSIÈRES, rue Nationale, numéro 5, en face la Halle, Cahors

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS. rue de la Liberté.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ou en 25 séries à 75 centimes

ne reviendra qu'à 18 fr. 75

AVEC 125 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte colorée

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes.

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

der un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES, A PARIS

Lauréat de l'Académie Nationale

CHIRURGIEN-DENTISTE

Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze

Chalet de l'Hôtel des Ambassadeurs.

MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS

(Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^{me}

C. DESPRATS, Successeur
LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

A VENDRE

PETITE PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT

Au Camp de las Monges, faubourg Cabessut. — Situation agréable. — Prix modéré.

S'adresser pour renseignements et pour visiter, à M^e Lascazes, notaire à Cahors, successeur de M^e Logan.

HOTEL & CAFÉ

A VENDRE OU A LOUER

Au centre du commerce des truffes du Périgord. S'adresser pour renseignements au bureau du Journal.

GODINAUD

Rue Sainte-Claire, n° 58, à CAHORS

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

A VENDRE

OU A AFFERMER

Un fond d'épicerie bien achalandé.

S'adresser au bureau du Journal.

APPARTEMENT A LOUER

Cuisine, Salle à manger, Salon, Chambres à coucher, Cave et Galetas, avec ou sans jardin. Rue des Hortes, numéro 6.

ÉPICERIE FINE

COMESTIBLES, VINS FINS, LIQUEURS, EAU-DE-VIE, SIROP, CONSERVES ALIMENTAIRES.

Assortiment complet des Liqueurs des R. P. Célestins de Vichy.

Ces liqueurs sont faites avec le plus grand soin et ont pour base les sels alcalins des Eaux minérales de Vichy.

Eaux minérales de St-Galmier, Vals, Vichy et autres.

A. COUDERC

Boulevard Gambetta, 67, CAHORS

EAUX-DE-VIE, COGNAC ET GRANDE FINE CHAMPAGNE

La Maison L. VITET & C^o, de Jarnac-Cognac (Charente), demande un bon REPRÉSENTANT sur la place de Cahors.

Bonne remise « Références ».

Le propriétaire-gérant, A. Laytoul.

LE POÈTE

MAYNARD

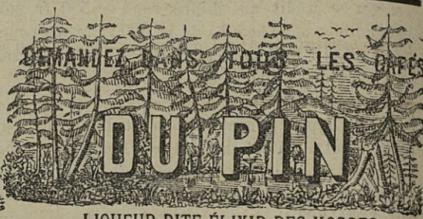
Par HENRI NADAL

CAHORS

EDOUARD DELSAUD, ancienne Librairie Crayssac, rue de l'Hôtel de Ville.

LIBRAIRIE GÉNÉRALE L. PLANAVERGNE, rue du Lycée.

21 RÉCOMPENSES ET PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR MEMBRE DU JURY BORDEAUX EXPTINT-1882 HORS CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

Librairie FÉLIX ALCAN, 108, boulevard Saint-Germain, Paris

BIBLIOTHÈQUE UTILE

83 volumes, in-18 de 192 p. chacun, chaque vol. br. 60 c.; cart. à l'anglaise 1 fr. (Envoi franco contre timbres ou mandats-poste)

1. Morand. Introd. à l'étude des sciences physiques.
2. Cruvellier. Hygiène générale.
3. Corbon. De l'enseignement professionnel.
4. Pichat. L'Art et les artistes en France.
5. Buechez. Les Mérovingiens.
6. Buechez. Les Carolingiens.
7. F. Morin. La France au moyen âge.
8. Bastide. Luites religieuses des premiers siècles.
9. Bastide. Les guerres de la Réforme.
10. E. Pelletan. Décadence de la monarchie française.
11. L. Brothier. Histoire de la terre.
12. Sanson. Principaux Faits de la chimie.
13. Turck. Médecine populaire.
14. Morin. Résumé populaire du Code civil.
15. Zaborowski. L'homme préhistorique.
16. A. Ott. L'Inde et la Chine.
17. Catalan. Notions d'astronomie.
18. Cristal. Les délassants du travail.
19. Victor Meunier. Philosophie zoologique.
20. G. Jourdan. La Justice criminelle en France.
21. Ch. Roland. Histoire de la maison d'Autriche.
22. E. Despois. Révolutions d'Angleterre.
23. B. Gastineau. Génie de la science et de l'industrie.
24. H. Leneveu. Le Budget du foyer.
25. I. Combes. La Grèce ancienne.
26. Fred. Lock. Histoire de la Restauration.
27. L. Brothier. Histoire populaire de la philosophie.
28. E. Margollé. Les Phénomènes de la mer.
29. L. Collas. Histoire de l'Empire ottoman.
30. Zurcher. Les Phénomènes de l'atmosphère.
31. E. Raymond. L'Espagne et le Portugal.
32. Eugène Noël. Voltaire et Roussau.
33. A. Ott. L'Asie occidentale et l'Égypte.
34. C. Richard. Origine et Fin des mondes.
35. Enfantin. La Vie éternelle.
36. L. Brothier. Causeries sur la mécanique.
37. Alfred Doneaud. Histoire de la marine française.
38. Fred. Lock. Jeanne d'Arc.
39. Zurcher et Margollé. Télescope et Microscope.
40. Carnot. Révolution française. 2 vol.
41. Zurcher et Margollé. Histoire et canaux de la France.
42. Blerzy Torrens. Fleuves et canaux de la France.
43. P. Secchi, Wolf et Briot. Le Soleil et les Etoiles.
44. Stanley Jevons. Economie politique.
45. Em. Ferrière. Le Darwinisme.
46. Leneveu. Paris municipal.
47. Bollot. Les Entretiens de Fontenelle.
48. Edgar Zevort. Histoire de Louis-Philippe.
49. Geikie. Géographie physique.
50. Zaborowski. L'origine du langage.
51. Blerzy. Les Colonies britanniques.
52. Albert Lévy. Histoire de l'air.
53. Geikie. Géologie.
54. Zaborowski. Les migrations des animaux.
55. F. Paulhan. La physiologie de l'esprit.
56. Zurcher et Margollé. Phénomènes célestes.
57. Girard de Rialle. Peuples de l'Afrique et de l'Amérique.
58. Jacques Bertillon. La statistique humaine de la France (naissance, mariage, mort).
59. Paul Gaffarel. La défense nationale en 1792.
60. Herbert Spencer. De l'éducation.
61. Jules Barni. Napoléon 1^{er}.
62. Huxley. Premiers notions sur les sciences.
63. P. Bondois. L'Europe contemporaine.
64. Grove. Continents et océans.
65. Jouan. Les îles du Pacifique.
66. Robinet. La philosophie positive.
67. Renard. L'homme est-il libre ?
68. Zaborowski. Les grands singes.
69. E. Hatin. Histoire du Journal.
70. Girard de Rialle. Les peuples de l'Asie et de l'Europe.
71. A. Doneaud. Histoire contemp. de la Prusse.
72. Dufour. Petit dictionnaire des falsifications.
73. F. Henneguy. Histoire contemp. de l'Italie.
74. Leneveu. Le travail manuel en France.
75. Jouan. La chasse aux animaux marins.
76. Regnard. Histoire contemp. de l'Angleterre.
77. Bouant. Histoire de l'eau.
78. Jouan. Le patriotisme à l'école.
79. Mongredien. Le libre échange en Angleterre.
80. Creighton. Histoire romaine.
- 81-82. P. Bondois. Mœurs et institut. de la France. 2 vol.
83. Zaborowski. Les mondes disparus.

DICTIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIU archiviste départemental. Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département. 5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 fr. 50 par la Poste.

CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1844. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. 10 par la poste.

LE QUERCY

AUX ETATS GÉNÉRAUX DE 1789. — Assemblées des sénéchaussées, procès-verbal des séances — Liste complète des députés, par M. L. COMBARIU, archiviste départemental. 45 exemplaires à vendre : 7 fr. au Bureau du Journal du Lot, 7 fr. 50 par la poste.

GOURDON

ET SES SEIGNEURS du X^e siècle au XIV^e siècle par MM. L. COMBARIU et F. CANGARDEL. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. 1 fr. 25 par la poste.